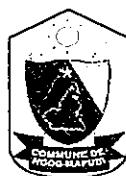


01 (e 27) 06/24  
T

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail- Patrie  
.....  
COMMUNE DE NGOG-MAPUBI  
.....  
SECRÉTARIAT GENERAL<sup>24</sup>  
.....



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work- Fatherland  
.....  
NGOG - MAPUBI COUNCIL  
.....  
SECRETARIAT GENERAL<sup>24</sup>  
.....

DÉCISION N°009/D/C-NBI/SG/2024 DU 19 juin 2024 PORTANT ATTRIBUTION DÉFINITIVE DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°008/AONO/C-<sup>MINMAP/CIPM/2024</sup> DU 26 AVRIL 2024 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION DES USAGERS DE LA ROUTE ET DES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ ROUTIERE DANS LA COMMUNE NGOG-MAPUBI

MAÎTRE D'OUVRAGE (AUTORITÉ CONTRACTANTE): MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI  
FINANCEMENT : BUDGET MINTP LIGNE FONDS ROUTIER EXERCICE 2024

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, AUTORITÉ CONTRACTANTE,

*Vu la Constitution ;  
Vu la Loi n°72/04/COR/PM du 18 février 1972 portant création de la Commune de Ngog-Mapubi ;  
Vu le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu la Loi n°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées  
Vu la Loi n°2023/019/du 19 Décembre 2023 portant loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024  
Vu le Décret n°2011/412 du 09 décembre portant réorganisation de la Présidence de la République ;  
Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté n°204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;  
Vu l'Arrêté n°000173/O/MINDEVEL du 05 mars 2020 constatant l'élection des Maires et Adjoints au Maire, à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Ngog-Mapubi, Département du Nyong et Kellé, Région du Centre ;  
Vu l'Arrêté Préfectoral n°41/AP/JO8/SDL du 31 Janvier 2024 portant approbation et rendant exécutoire le Budget de la Commune de NGOG-MAPUBI pour l'exercice 2024 ;  
Vu la Décision N°00000157/CAB/MINMAP du 15 mars 2019 Portant nomination des Présidents des Commissions Internes de passation des Marchés auprès des Communes d'Arrondissements ;  
Vu la note de service n°016/NS/MINMAP/CAB du 29 mars 2019 portant désignation des représentants du Ministère des Marchés Publics au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes dans la Région du Centre ;  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert n°008/AONO/C-NGOG-MAPUBI/CIPM/2024 DU 26 avril 2024 en procédure d'urgence pour la formation et la sensibilisation des usagers de la route et des acteurs de la sécurité routière dans la Commune NGOG-MAPUBI,*

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>**: La lettre-commande objet de l'appel d'offre susvisé est attribuée au soumissionnaire ci-après :

LOT	ATTRIBUTAIRES	Montant TTC Lu (FCFA)	Montant TTC Corrigé (FCFA)	DÉLAI D'EXÉCUTION
UNIQUE	CABINET CONSEIL EXPERTISES D'AFRIQUE BP : 8074 YAOUNDE TEL 676 18 00 05	14 998 073 (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-treize francs) CFA	14 998 073 (quatorze millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-treize francs) CFA	Trois (03) mois

**Article 2**: La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à NGOG-MAPUBI, le

19 JUIN 2024

AMPLIATIONS

- MINMAP
- PREFET-N&K
- ARMP
- DDMAP/NK
- PRÉSIDENT CIPM/NBI
- DDMINEE-N&K/IEKA
- AFFICHAGE/ARCHIVES



*Ngo Etock Christine  
Maire  
de Kerauville*